Catalogue des frais

Version **28 octobre 2026**

Clyde.

1. Frais supplémentaires

Les rémunérations supplémentaires dues pour les frais administratifs d'AMAG comprennent les éléments suivants:

1.Recherche d'adresse CHF 25.–
2. Rappel CHF 5 - 30.–
3. Rappel CHF 10 - 50.–
4. Poursuite: coûts externes effectifs de la poursuite
5. Récupération du véhicule en cas de violations du contrat: frais de récupération à hauteur des frais de récupération effectivement encourus, mais au minimum CHF 1000.–
6. Élimination de salissures importantes en général: en fonction du travail effectué
7. Élimination de salissures importantes du véhicule provoquées par des animaux: CHF 450.–
8. Élimination de résidus de fumée: CHF 450.–
9. Annulation avant la première mensualité ou non-paiement de la première mensualité dans le délai imparti CHF 50.–
10. Annulation après la première mensualité avant la remise du véhicule CHF 500.–
11. Non-présentation à l'heure et au lieu de remise et de restitution convenus CHF 180.–
12. Changement anticipé de véhicule avant expiration de la durée minimale: règlement pour les gestes commerciaux de Clyde, max. CHF 1000.–
13. Traitement d'amendes CHF 25.–
14. Kilomètre supplémentaire à la fin de la durée avec Premium CHF 0.60 par kilomètre
15. Kilomètre supplémentaire à la fin de la durée sans Premium CHF 0.50 par kilomètre
16. Récupération à domicile après la fin de l'abonnement (pour les réservations entre 12.06.2024 – 27.07.2026): CHF 150
17. Forfait de livraison (préparation et livraison du véhicule): CHF 290
18. Supplément pour livraison le samedi: CHF 80
19. Résiliation anticipée de l'abonnement avec durée résiduelle de 3 à 11 mois: 2 mensualités + CHF 300.– (frais administratifs)
20. Résiliation anticipée de l'abonnement avec durée résiduelle ≥12 mois: 3 mensualités + CHF 300.– (frais administratifs)

2. Règles relatives à la prise en charge des frais

1. Changement anticipé de véhicule avant expiration de la durée minimale: règlement pour les gestes commerciaux de Clyde, max. CHF 1000.–